



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
3 décembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences  
des changements climatiques et la vulnérabilité et  
l'adaptation à ces changements**

### **Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

#### **Projet de conclusions proposé par le Président**

##### **Additif**

### **Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

À sa trente-cinquième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a décidé de recommander pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session le projet de décision ci-après:

#### **Projet de décision -/CP.17**

### **Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant ses décisions 1/CP.10 et 2/CP.11,*

1. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de reconsidérer, à sa trente-huitième session, les domaines d'activité du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en vue de présenter à la Conférence des Parties, à sa dix-neuvième session, des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour appuyer au mieux la

réalisation des objectifs du Programme de travail de Nairobi; ce processus procurerait également les informations nécessaires pour l'organisation des domaines d'activité futurs potentiels qui pourraient également étayer les travaux scientifiques et techniques au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, selon qu'il conviendra;

2. *Invite* les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 17 septembre 2012, leurs vues sur les domaines d'activité futurs potentiels du Programme de travail de Nairobi;

3. *Demande* au secrétariat de regrouper ces communications dans un document de la série MISC pour examen par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, à sa trente-huitième session, dans le but de fournir les informations sur lesquelles se fonderait le processus visé au paragraphe 2 ci-dessus;

4. *Demande également* au secrétariat d'organiser, en collaboration avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi et d'autres organisations compétentes, les ateliers ci-après, sur la base des informations figurant à l'annexe I du rapport de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique<sup>1</sup> et des vues communiquées ultérieurement par les Parties, ainsi que d'inclure les connaissances et pratiques des populations autochtones et le savoir traditionnel aux fins de l'adaptation, ainsi que l'application de méthodes et d'outils respectueux de l'égalité des sexes parmi les questions transsectorielles:

a) Un atelier technique sur l'eau et les incidences des changements climatiques ainsi que les stratégies d'adaptation, qui se tiendrait avant la trente-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

b) Un atelier technique sur les approches écosystémiques de l'adaptation aux changements climatiques, qui se tiendrait avant la trente-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, en prenant en compte le rôle des écosystèmes, notamment des forêts, dans le cadre de l'adaptation; la vulnérabilité et les effets sur les écosystèmes; la mise en œuvre et les avantages des approches écosystémiques aux fins de l'adaptation; et les enseignements dégagés, notamment au titre des trois Conventions de Rio;

5. *Demande en outre* au secrétariat d'établir des rapports sur les ateliers dont il est fait état aux alinéas a et b du paragraphe 4 ci-dessus, qui devront être soumis respectivement d'ici les trente-septième et trente-huitième sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

6. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique d'examiner, à sa trente-neuvième session, des informations et des conseils pertinents sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi aux fins d'examen par d'autres organes compétents créés au titre de la Convention;

7. *Prie également* le secrétariat d'établir une compilation des études de cas sur les processus nationaux de planification de l'adaptation, notamment sur les outils et les approches employés pour hiérarchiser et mettre en application les actions à engager, en s'appuyant aussi sur les activités antérieures de planification de l'adaptation menées à ce jour dans le cadre du programme de travail de Nairobi, d'ici la tenue de la trente-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2011/2.

8. *Prie* le secrétariat, pour permettre aux Parties de faire un meilleur usage des connaissances et des informations produites dans le cadre du programme de travail de Nairobi:

a) De continuer à tirer parti des produits de la connaissance conviviaux, notamment ceux qui émanent des organisations partenaires;

b) De développer la diffusion d'informations et de connaissances produites au titre du programme de travail de Nairobi;

9. *Invite* les Parties, pour leur permettre de faire un meilleur usage des connaissances et informations produites dans le cadre du programme de travail de Nairobi, à diffuser les résultats du programme de travail de Nairobi jugés utiles pour l'évaluation et l'application des mesures d'adaptation, et à encourager leur traduction dans les autres langues officielles de l'ONU;

10. *Demande* au secrétariat de poursuivre ses efforts pour intensifier la participation des parties prenantes au programme de travail de Nairobi;

11. *Encourage* les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres parties prenantes à redoubler d'efforts en adaptant encore mieux aux besoins des Parties les actions qu'ils se sont engagés à entreprendre et à communiquer aux Parties, par l'intermédiaire du secrétariat, des mises à jour périodiques sur l'exécution de leurs engagements<sup>2</sup>;

12. *Prend note* de l'utilité du Forum des centres de liaison nationaux pour faciliter l'échange d'informations et la collaboration entre les organisations partenaires;

13. *Invite* les Parties et les organisations compétentes à continuer de faciliter les échanges de cette nature en vue d'améliorer l'exécution du programme de travail de Nairobi;

14. *Prie instamment* les Parties visées à l'annexe II de la Convention, et d'autres Parties qui sont en mesure de le faire, de fournir un appui financier aux fins de l'exécution du programme de travail de Nairobi;

15. *Prend note de l'estimation* des incidences budgétaires de l'application de la présente décision, telle que communiquée par le secrétariat;

16. *Demande* que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans la présente décision soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité des ressources financières.

---

<sup>2</sup> On trouvera des détails sur les engagements d'agir et leurs mises à jour à l'adresse: <http://unfccc.int/5005>.